

Pour une mesure sans biais du localisme. A propos de l'article de Olivier Godechot et Alexandra Louvet, *Le localisme dans le monde académique : un essai d'évaluation*

Philippe Cibois
Laboratoire Printemps
Université de Versailles-St-Quentin en Yvelines
phcibois@wanadoo.fr

Dans l'article d'Olivier Godechot et Alexandra Louvet, deux aspects du localisme sont envisagés : la part des locaux parmi les recrutés, ce qui est la mesure habituelle du localisme, et la mesure du favoritisme "dont profitent les candidats locaux"(p.3)¹. Pour cette deuxième mesure, qui est le but de l'article, il faut une donnée souvent absente : le pourcentage des candidats locaux par rapport à toutes les candidatures, ce qui permettra de comparer les chances des locaux à celles des extérieurs.

Pour comprendre la manière de faire utilisée dans l'article, prenons un exemple donné page 11 sans expliquer encore les approximations utilisées mais simplement pour expliciter la différence entre les deux mesures du localisme. Dans cet exemple, deux candidats ont été recrutés, un local et un extérieur. La mesure habituelle du localisme qui envisage simplement le pourcentage des locaux dans les recrutés est évidemment de 50%. La deuxième mesure (celle du favoritisme) est possible quand on observe qu'il y a eu 41 candidats locaux et 310 candidats extérieurs. Les chances de réussite (contre les risques d'échec) des locaux sont de 1/41, celles des extérieurs sont de 1/310 et l'on voit bien que l'on s'écarte largement du "moitié/moitié" de la première mesure. Si on met les données en forme de tableau, on a :

Exemple p.11	Recrutés	Candidats
Locaux	1	41
Extérieurs	1	310

Pour mesurer le favoritisme, l'article utilise le rapport des chances ou Odds ratio $(1/41) / (1/310)$ soit $310/41 = 7,6$: les chances des locaux sont près de 8 fois supérieures à celles des extérieurs, ce qui manifeste bien le favoritisme dont ils sont l'objet.

Cette mesure du favoritisme semble un grand progrès par rapport à la mesure ordinaire du localisme et pour l'obtenir, il a été procédé à une analyse de grande ampleur à partir du fichier de thèse DOCTHESE, qui porte uniquement sur les thèses soutenues en France. Ce travail long et minutieux a été opéré en faisant de nombreuses approximations qui sont très bien présentées et dont nous allons essayer de voir les conséquences.

L'exemple précédent est en fait le résultat des différentes approximations pour Paris 1 en droit pour l'année de référence 1986. Les données doivent se lire de la

¹ L'article étant en ligne à l'adresse <http://www.laviedesidees.fr/Le-localisme-dans-le-monde.html>, nous utilisons la pagination de la version en pdf http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20080422_localisme.pdf

manière suivante : les deux recrutés ont soutenu leur thèse en droit en 1986 et dirigent une thèse à Paris 1 avec cette différence que l'un a aussi soutenu sa thèse à Paris 1 (et sera donc considéré comme recruté local) et que l'autre ne l'a pas soutenue à Paris 1 (et sera donc considéré comme un recruté extérieur). En ce qui concerne les candidats, toujours pour cette même année 1986, 41 ont soutenu leur thèse en droit à Paris 1 et 310 dans d'autres universités tout en étant sans poste.

Ce travail est fait pour toutes les années disponibles (1976 à 1996), par discipline et par université. La mesure globale est le rapport des chances (pondéré par l'effectif) et on trouve dans l'article des tableaux présentant les disciplines et les universités par ordre croissant de favoritisme.

Les approximations nécessaires pour arriver à ce résultat sont nombreuses et bien mises en relief : pour chaque année donnée, chaque université, chaque discipline, sera appelé *recrutée* la personne qui est notée dans le fichier des thèses comme dirigeant sa première thèse ; sera appelée *recrutée locale* celle qui en plus à passé sa thèse dans cette université et cette discipline. L'avantage de cette manière de faire est qu'elle permet de calculer un nombre potentiel de candidats : les candidats locaux sont ceux qui ont passé leur thèse dans cette université, cette discipline, l'année de référence ; les candidats extérieurs sont ceux de même discipline et de même année de thèse mais passée dans une autre université. On peut ainsi calculer un nombre de candidats locaux et extérieurs non recrutés : ce nombre est potentiel, non effectif, car l'article renonce à toute mesure directe, par enquête, des candidats.

Les biais sont nombreux mais incertains : pour apprécier un "recruté", il faut qu'il soit directeur de thèse, ce qui exclut tout la carrière intermédiaire et exclut du phénomène ceux qui restent maître de conférences. C'est la première approximation mais c'est celle qui pose le plus de problèmes. Celle-ci étant admise, les autres semblent raisonnables et si la proportion de directeurs non identifiés est forte², le biais introduit peut être considéré comme aléatoire et donc ne remettant pas en cause les résultats.

Le biais fondamental

Le biais fondamental de la mesure ainsi faite est qu'elle ne repère pas le favoritisme dont disposeraient les candidats locaux mais le favoritisme dont disposent les professeurs quand ils ont passé leur thèse dans l'université où ils candidatent. On mesure le *localisme d'origine* des professeurs et des professeurs seuls, non le localisme tel qu'on l'entend en général. S'il est légitime pour rendre opérationnelle la mesure d'un phénomène de faire des approximations, il ne faut pas que celles-ci dénaturent le phénomène à observer et c'est le cas ici car la définition faite s'écarte des nombreuses attestations du localisme.

En terme d'intérêt social, ce qui est en général contesté en premier, c'est le localisme lié au premier recrutement, celui de maître de conférences : quand François Clément fait dans *le Monde* un portrait voulu caricatural d'une commission de spécialiste, il s'adresse à un candidat jeune, lors de son premier recrutement³. Quant à Alain Trannoy, auteur d'un autre article du *Monde*, il s'oppose au localisme qu'il définit comme le fait "pour une université de recruter ses propres thésards

² 62% des directeurs identifiés n'ont pas été retrouvés comme docteurs

³ François Clément, « Université : la foire à l'embauche », *Le Monde*, 27 juin 2007 ;

comme maîtres de conférences et de promouvoir ceux-ci sur place au grade de professeur"⁴.

Un des auteurs de l'article étudié ici, Olivier Godechot, dans un article précédent du *Monde*⁵, reprend lui aussi la même distinction entre le localisme des recrutés maîtres de conférence qui ont fait leur thèse dans l'établissement où ils ont été recrutés et celui des professeurs qui ont été maîtres de conférences là où ils sont recrutés. C'est également la définition donnée par le Ministère dans les rapports annuels qu'il fait sur la question.

Alain Quemin, dans un article souvent cité paru dans *la Lettre de l'ASES*⁶, quand il se pose la question "qu'est-ce qu'un candidat local", n'envisage que le recrutement des maîtres de conférences mais plaide pour compter également l'ATER qui a enseigné dans un établissement et qui y a été recruté comme un local, ce qui augmente l'ampleur du localisme. Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur ce sujet, on constate que le recrutement des maîtres de conférence qui favorise les docteurs du lieu est bien le problème.

Au plan national, on peut examiner aussi les critères employés par la communauté des mathématiciens qui publient pour chaque établissement volontaire un *indice de mobilité* défini de la façon suivante : "L'AMI (Indice de mobilité Académique) est le nombre de chercheurs et enseignants chercheurs permanents (MC, PR, CR, DR) dans un laboratoire qui ont été formés et ont passé leur thèse dans un autre établissement (pour les MC et CR) ou qui ont été MC ou CR ailleurs (pour les PR et DR), divisé par le nombre total de permanents"⁷. On retrouve, à l'envers puisqu'il s'agit d'un indice de mobilité, la même distinction entre critères pour enseignants de rang A ou de rang B. Cette définition de la mobilité est d'ailleurs inscrite dans la loi LRU d'août 2007 à l'article 26 qui précise que "dans le cadre des contrats pluriannuels d'établissement mentionnés à l'article L. 711-1, chaque établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel présente les objectifs qu'il se fixe en matière de recrutement de maîtres de conférences n'ayant pas obtenu leur grade universitaire dans l'établissement, ainsi qu'en matière de recrutement de professeurs des universités n'ayant pas exercé, immédiatement avant leur promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans l'établissement." La lutte contre le localisme devenant un objectif, il faut s'en donner les moyens et donc le définir : la définition est toujours la même et distingue bien rang A et B.

Cette indice de mobilité est lui-même un outil international pour les mathématiciens : il a été créé en Suède et sert pour les pays nordiques et la France⁸. De plus, comme Olivier Godechot le note lui-même dans son article du *Monde*, "aux Etats-Unis, le recrutement local est quasiment banni. En Allemagne, la mobilité est obligatoire entre les postes d'assistant-professeur et de professeur".

⁴ Alain Trannoy, « Universités : quel mode de recrutement ? », *Le Monde*, 23 juillet 2007

⁵ Olivier Godechot, « Recrutement, autonomie et clientélisme », *Le Monde*, 27 juin 2007

⁶ Alain Quemin, « Qu'est-ce qu'un candidat local ? », *La lettre de l'ASES*, n°26, mars 1999, p. 22-30

⁷ <http://postes.smai.emath.fr/apres/ami/>

⁸ <http://www.maths.lth.se/nordic/Euro-Math-AMI.html>

Toutes ces attestations manifestent bien que pour le poste de maitre de conférences, le localisme est défini par le fait d'avoir fait sa thèse dans l'établissement et pour le poste de professeur, d'avoir été maitre de conférences dans l'établissement. Ce qui reste objet de discussions est de savoir si un ATER venant d'ailleurs est un local ou non, mais ce qui n'est jamais envisagé, c'est que le localisme d'un professeur puisse être apprécié à partir du lieu où il a soutenu sa thèse. La mesure donc proposée par l'article d'Olivier Godechot et Alexandra Louvet qui mesure le localisme d'origine des professeurs ne répond pas à la demande de la communauté scientifique et mesure autre chose.

Que faire ?

L'exemple des mathématiciens montre qu'une démarche volontaire collective est possible et que l'affichage d'un indicateur de mobilité, s'il n'interdit pas le phénomène, contribue à l'amélioration de la situation comme le manifeste la progression de l'indice pour les dernières années⁹

2000 : 68,0% (N= 1421)

2002 : 70,4% (N= 1694)

2004 : 73,0% (N= 1608)

2006 : 72,2% (N= 1848)

2008 : 78,4% (N=1500, recueil en cours)

L'interdiction pure et simple du localisme a déjà été envisagée mais se heurte à des problèmes juridiques de discrimination non fondée entre candidats (aux yeux du Conseil d'Etat). Il est tentant de vouloir une solution d'un coup de baguette magique mais réformer les mœurs ne s'est jamais fait ainsi : c'est le fruit d'une action collective volontaire.

⁹ <http://postes.smai.emath.fr/apres/ami/>